



DOCUMENT À CONSERVER

Édition
2025

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs



Sommaire

Édito	3
DICRIM, PCS et risques majeurs, c'est quoi ?	4
Gestion des risques	5
Risques naturels	
Crue torrentielle	6
Avalanche	8
Mouvement de terrain	10
Séisme	12
Feu de forêt	16
Évènement météo	18
Risques technologiques	
Accident nucléaire	20
Transport de Matières Dangereuses	22
L'alerte	24
Tous acteurs face aux risques majeurs !	25
Votre kit 72h	26
Les bons réflexes en cas de risques	27

DICRIM Édition 2025

Directeur de publication : Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Comité de rédaction : Astérisques Consultants, secrétariat de Cléry

Crédits photographiques : SDIS73, ONF-RTM 73, Services Municipaux, Astérisques Consultants, Dauphiné Libéré, Sébastien Gominet (IRMA), BCSF, Météo France

Conception et mise en page : Astérisques Consultants

Édito



Personne n'est à l'abri d'avoir, un jour, à faire face à un évènement de crise majeur, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique.

Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée à une grande variété de situations. Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la collectivité a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A conserver précieusement, il est une invitation à une meilleure connaissance des risques sur le territoire.

Chacun de vous y trouvera les bons réflexes à adopter pour réagir face à une crise de manière adaptée et responsable.

En dernière page, vous trouverez un lien d'inscription au dispositif d'alerte communal. Je vous invite à suivre la procédure afin d'être alerté par SMS lors d'un évènement se produisant sur le territoire communal.

Vous souhaitant une bonne lecture.



Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Maire de Cléry

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Un **risque** se compose de deux éléments :

► Un **aléa**, c'est-à-dire un événement potentiellement dangereux d'une certaine fréquence et intensité, qu'il soit naturel ou causé par l'homme

► Des **enjeux** : les personnes, les biens et l'environnement pouvant être touchés par cet aléa

Un aléa devient un **risque majeur** uniquement s'il affecte une zone où se trouvent des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et/ou de dommages matériels.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS, est un document opérationnel de gestion de crise élaboré dans le but de définir les actions que la commune mettra en œuvre en cas d'évènement majeur : anticipation quand cela est possible, alerte à la population, prise en charge des personnes concernées, ravitaillement, hébergement d'urgence, ...

Le PCS, les forces de secours et de sécurité civile mais également la responsabilité et les bons réflexes de chacun sont autant d'éléments qui participeront à la bonne résilience de notre territoire.

RISQUES MAJEURS À CLÉRY



Crue torrentielle



Avalanche



Mouvement de terrain



Séisme



Évènement météo



Feu de forêt

RISQUES NATURELS
RISQUES TECHNOLOGIQUES



Accident nucléaire



Transport de Matière Dangereuse

COMMENT LES RISQUES SONT-ILS GÉRÉS DANS VOTRE COMMUNE ?

En cas d'accident ou de risque avéré, qui fait quoi ?



Le Maire de Cléry

Le Maire est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre, tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde des populations et des biens, notamment pour **alerter, informer, héberger et ravitailler**.



PRÉFET DE LA SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le **Préfet** coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le dispositif **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** à la place du Maire.

Le Préfet de Savoie



Les services de secours

Les **services de secours** interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.



Les **citoyens** réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement et s'entraident. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur **Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)**.

Les citoyens

Les établissements scolaires

Les **établissements scolaires** déclenchent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** : organisation interne établie sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de chaque école, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.



LES BONS RÉFLEXES face à tous les risques majeurs



Suivez les consignes des autorités



Écoutez la radio "ici Pays de Savoie" pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour éviter de bloquer les secours sur les voies. Leurs enseignants s'occupent d'eux !



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours



Prenez-soins des personnes vulnérables dans votre entourage



CRUE TORRENTIELLE

Crue torrentielle du Ruisseau de la Combe et dépôts sur la piste de la Joue, juillet 2014

Les principaux ruisseaux qui parcourent la commune de Cléry (Ruisseau de la Combe, Ruisseau du Fournieux et Ruisseau de Verrens-Arvey) sont parfois le théâtre de crues pouvant provoquer des inondations et causer des dégâts dans les zones habitées.

À Cléry comme dans la plupart des massifs montagneux, ces **crues torrentielles** sont provoquées par des précipitations intenses et/ou par la fonte du manteau neigeux en place. Connues pour leur soudaineté et leur force dévastatrice (charriage de bois/blocs, érosion des berges, ...), les crues torrentielles sont particulièrement difficiles à anticiper dans nos territoires de montagne.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



Crue à Alibon (janvier 2018)

Ces dernières années, la commune de Cléry a été impactée par des événements dont l'intensité a occasionné quelques dégâts (décembre 2011, juillet 2014, janvier 2018).

Ces épisodes sont liés à de fortes précipitations et (sauf pour juillet 2014) à un redoux accélérant la fonte de la neige. L'important transport solide (bois et cailloux) a bloqué les écoulements et généré des débordements au lieu-dit

Alibon en janvier 2018 (photo ci-dessus), sur la piste forestière de la Joue en juillet 2014 (cf. photo d'en-tête) et au lieu-dit Clermont en décembre 2011.

OUTILS D'ANTICIPATION

APIC (*Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes*) est un outil proposé par les services de l'État informant sur les pluies intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues sur les ruisseaux.

Les données sont accessibles ici :

apic.meteofrance.fr



La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur véhicule. Une voiture flotte dans 30 cm d'eau. En cas d'annonce de crue, ne prenez pas la route !

ENTREtenir LES RUISSEAUX POUR LIMITER LES DÉGÂTS LIÉS AUX INONDATIONS

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains est nécessaire et obligatoire (*art L215-14 du Code de l'Environnement*) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles* et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.

* Accumulation de débris transportés par l'eau (végétaux, déchets, blocs, ...) et retenus par un obstacle (des branches par exemple).

LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez à pied dans les étages pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Ne vous engagez pas sur une route inondée.



AVALANCHE

*Avalanche du couloir des Foyères
sur la piste de la Joue, janvier 2012*

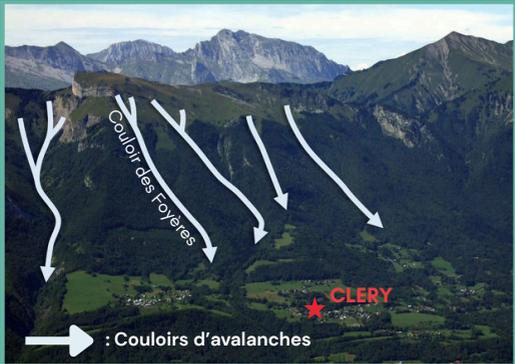
Le risque d'avalanche sur la commune de Cléry est principalement présent sous le Grand Roc. Toutefois, ces avalanches ne menacent que peu d'enjeux : une route forestière (la piste de la Joue) et, en cas d'évènement exceptionnel, quelques habitations aux lieux-dits Vers le Nant et Les Roseaux.

Ce secteur a été recensé parmi les "Sites Sensibles aux Avalanches" (SSA) par l'INRAE, organisme spécialisé dans la connaissance des risques en montagne.

DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Il existe deux principaux types d'avalanches :

- Les **aérosols** se déclenchent en neige froide et sèche (poudreuse) et dévalent les pentes à forte vitesse.
- Les **coulantes** se déclenchent en neige humide et dense, ce qui limite leur vitesse de déplacement mais amplifie leur pouvoir destructeur.



Représentation des couloirs d'avalanches descendant du Grand Roc.

Les couloirs avalancheux surplombant Cléry peuvent provoquer ces 2 types d'avalanches, les plus impactantes étant les avalanches coulantes.

SUIVI DES AVALANCHES

Depuis le début du XX^{ème} siècle, ces couloirs avalancheux sont surveillés par les agents de l'Office National des Forêts (ONF) qui notent chaque évènement dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA).

Parmi tous les évènements recensés, nombreux ont atteint la piste de la Joue (cf. photo d'en tête), mais aucun n'a atteint d'habitations !

OUTILS D'ANTICIPATION

Des outils d'anticipation des avalanches sont à disposition de tout citoyen, le plus utilisé étant le Bulletin d'Estimation du Risque d'Avalanches (BERA).

Proposé par Météo France, il permet l'accès à des prévisions du risque avalanche à l'échelle d'un massif (les Bauges pour Cléry) et aux conditions météorologiques (chutes de neige, vent, direction du vent, isotherme 0°C, etc...) des jours passés et du lendemain.

Vous retrouverez ces données ici :

météofrance.fr



Échelle du risque :



1 Faible



3 Marqué



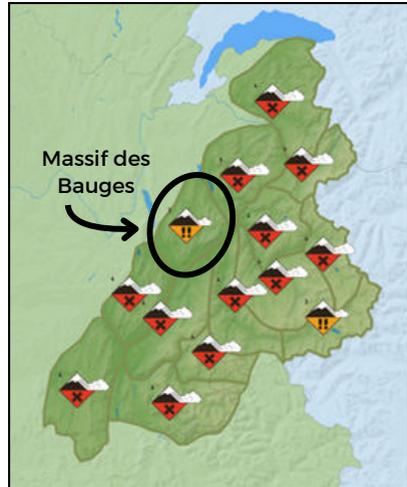
5 Très fort



2 Limité



4 Fort



LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes, fenêtres et volets pour éviter l'entrée de la neige et limiter les dégâts.

Rester à l'intérieur si possible au sous-sol.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Soyez prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Préparez des vêtements chauds et vos papiers personnels !



MOUVEMENT DE TERRAIN

Glissement de terrain sur la piste de la Joue, juin 2010

Les mouvements de terrain désignent plusieurs types de phénomènes.

Les caractéristiques du territoire de la commune de Cléry sont propices à la survenue de **glissements de terrain**. Ce phénomène est défini par un déplacement lent d'une masse de matériaux sur des épaisseurs variables (*quelques centimètres, jusqu'à des dizaines de mètres*). Ils se produisent généralement à la suite d'une saturation en eau des sols et dans les terrains à forte pente (*talus de route, berges des ruisseaux, ...*).

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Les phénomènes observés ces dernières années ont eu lieu à la suite de fortes précipitations et se sont produits à proximité d'axes routiers.

Ce fut le cas en mars 2020 à proximité du lieu-dit Clermont où un glissement d'environ 1000-1500m³ s'était déclenché en contrebas de la route. À la même période, un autre glissement de talus (de bien moindre ampleur) était survenu vers le lieu-dit Alibon.

Plus récemment, en janvier 2024 sur le secteur de Champloux un glissement du talus aval de la route s'est également produit (cf. photo ci-contre).

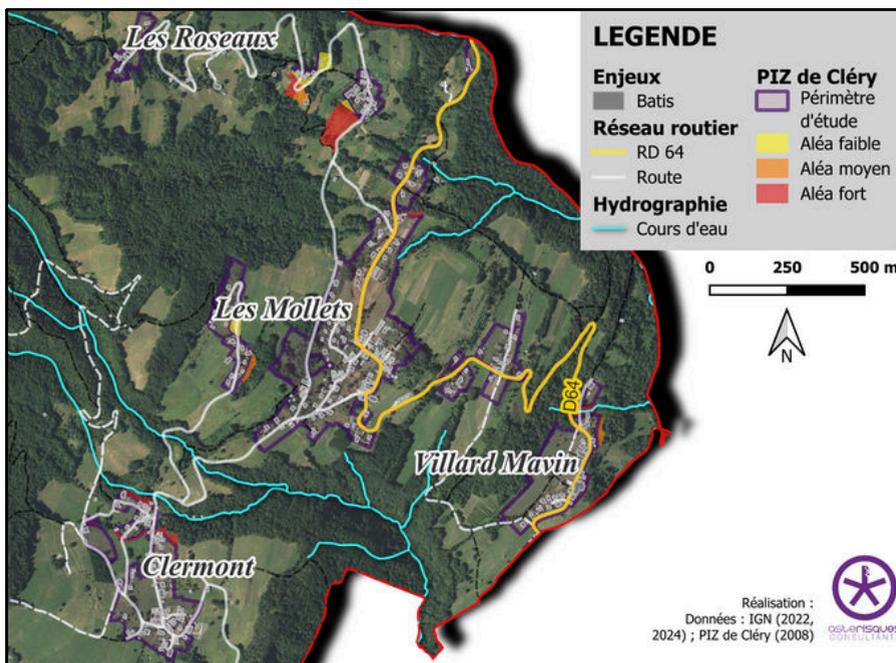


Glissement de terrain au bord de la route de Champloux (février 2024)

PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Un des meilleurs moyens de prévention face aux risques est d'éviter l'urbanisation des zones les plus exposées. Le PIZ (Plan d'Indexation en Z) est un document qui permet la prise en compte des risques naturels dans l'élaboration des documents d'aménagement (PLU, ...). Pour les zones exposées, en fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de protections individuelles ou collectives adaptées, voire interdire les constructions.

Le PIZ est consultable en mairie. Il permet également de prendre en compte les autres risques naturels lorsqu'ils peuvent toucher les zones urbanisées : crues torrentielles et avalanches notamment.



LES BONS RÉFLEXES



Éloignez-vous de la zone dangereuse
pour vous mettre en sécurité.



Évacuez les locaux touchés
Informez la mairie de la situation.



Informez la mairie

de tout glissement de terrain survenu à proximité d'une zone urbanisée (route, bâtiment, infrastructure, ...).



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.





SÉISME

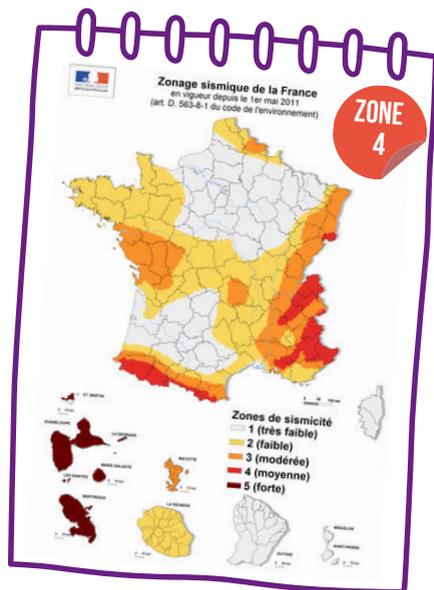
Installation d'un sismomètre vers l'Abbaye de Tamié, juillet 2023

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

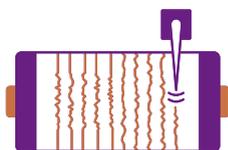


Statistiquement un séisme supérieur à une magnitude 4 est ressenti 1 fois par an dans le quart Sud-Est de la France



Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à fort (zone 5) classe la commune de **Cléry en zone de sismicité moyenne (4/5)**.

SURVEILLANCE DES SÉISMES



Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.



« Réseau régional d'observation de la sismicité dans les Alpes » compte environ 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site :

sismalp.osug.fr



« Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus de cent stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont notamment pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

renass.unistra.fr



« Centre Sismologique Euro-Méditerranéen » renseigne en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages suite à un séisme. Si vous ressentez un séisme, témoignez pour la science !

emsc-csem.org



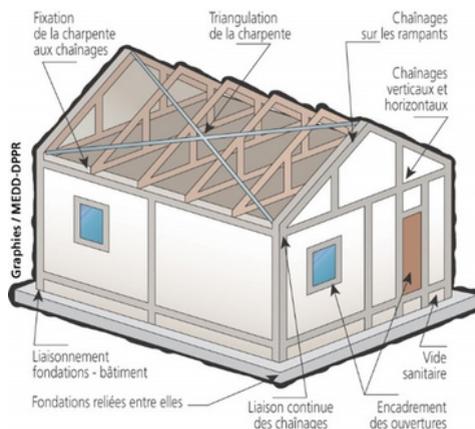
MESURES DE PRÉVENTION

Les règles de construction parasismique de l'Eurocode 8 ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements Recevant du Public) et les immeubles de grande hauteur.

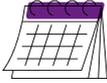
Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- Le choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.





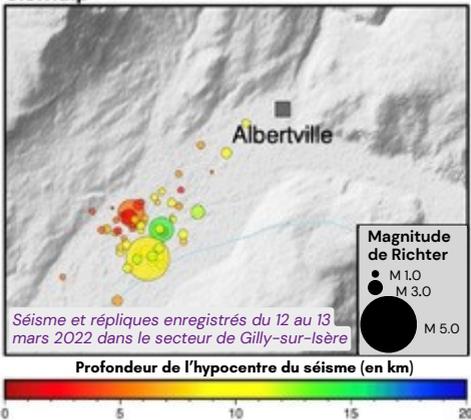
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



12 mars 2022

Une crise sismique débute dans le secteur de Gilly-sur-Isère. 32 séismes ont été détectés entre le 12 mars à 15h24 et le 13 mars à 16h50. Parmi ceux-ci, un **séisme de magnitude 4.2** est survenu à 18h03. D'après les témoignages recueillis, il a été ressenti par la population dans un rayon de plus de 160km.

SISMap



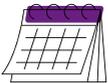
Ces secousses ont conduit à la chute de la croix d'une église et à l'évacuation de 3 familles dans un immeuble d'Albertville.



Église de Frontenex avant le séisme du 12 mars 2022



Sommet de l'église endommagé par la chute de la croix



11 novembre 2019

Un **séisme de magnitude 5.2 - 5.4** s'est produit sur la commune du Teil en Ardèche. Ce tremblement de terre a nécessité l'évacuation de centaines de personnes, des centaines de bâtiments ont été endommagés, dont une partie devenus inhabitables.

POUR PLUS D'INFORMATION

- Sismicité de la France : www.sisfrance.net
- Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org
- Laboratoire ISTerre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble : www.isterre.fr





LES BONS RÉFLEXES

Séisme du Teil (Ardèche) – Habitation endommagée, 11 novembre 2019

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d'objets.



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques pour éviter d'être enseveli ou électrocuté.



Après la secousse



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Évacuez les locaux touchés !
Informez la mairie de la situation.



RISQUES MÉTÉO

Orage en Combe de Savoie,
29 juin 2021



Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Cléry et parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département.

Dès le niveau **ORANGE**, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Pour consulter la vigilance météo :

www.vigilance.meteofrance.com

Téléphone : 32 50
(2.99€/appel + prix appel)



Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

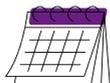
Pas de vigilance particulière.

-  Vent violent
-  Orages
-  Vagues-submersion
-  Crues
-  Pluie-inondation
-  Grand froid
-  Canicule
-  Avalanches
-  Neige-verglas





ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



1^{er} juillet 2019

Dans la soirée du 1^{er} juillet 2019, une véritable tempête touche la Combe de Savoie. Celle-ci fait de nombreux dégâts, notamment en arrachant des arbres et des toitures. Ce jour, la Savoie était en **vigilance orange** orange, avec des rafales de vent annoncées pouvant atteindre jusqu'à 100Km/h.



Toiture arrachée par la tempête de juillet 2019, Montailleur

LES BONS RÉFLEXES



Renseignez-vous.

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.

Soyez vigilants.

Suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures !

Évitez les déplacements.
Attention aux chutes d'arbres.

ÉLAGAGE DES ARBRES

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes. Les périodes de sécheresse sont également propices aux feux de forêts.

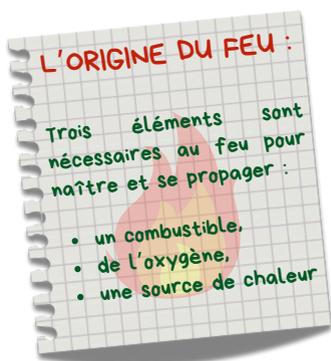


FEUX DE FORÊT

Feu de forêt en Suisse,
juillet 2023

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins de la strate arbustive et/ou arborée (partie haute) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque.

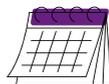
En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent toute l'année.



Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (*impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, ...*) mais également humaine (*de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles, ...*). D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (*vent, ...*). **Près de 50% des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.**

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Un incendie s'était déclaré sur les hauteurs de Cléry, au Col du Haut du Four, brûlant un peu moins de 1 hectare de forêt entre le 10 et le 13 août 2022. Difficile d'accès, le feu avait nécessité l'intervention des pompiers avec l'appui d'un hélicoptère.



10 août 2022

CHEZ MOI, JE DÉBROUSSAILLE :

Le débroussaillage par les propriétaires de bâtiments situés dans un territoire exposé aux risques incendie ou situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes, ... est une **OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE**.

POUR PLUS D'INFORMATION

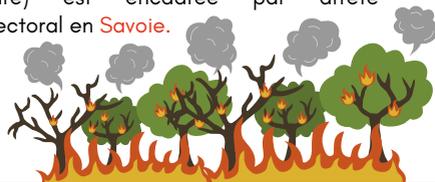


Feux de forêt et de végétation : ayons les bons réflexes !



ÉCOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haies, etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000 km en voiture diesel). La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en **Savoie**.



LES BONS RÉFLEXES



Avant

Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu.



Respectez les interdictions d'allumer du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers.



Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt. **Ne stockez pas de combustible** près de votre habitation (bois, gaz, fiouls).

Débroussailliez régulièrement aux abords de votre maison (*pas de travaux générant des étincelles les jours de risques incendie*).

Pendant

À l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri !



- **Fermez les bouteilles de gaz**
- **Fermez et arrosez les volets**, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide.



- **Mettez des vêtements en coton**, surtout pas en matière synthétique.



- **Laissez votre portail ouvert** pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation.

- **Évacuez** sur ordre des autorités.

À l'extérieur :



- **Fuyez dos au feu et cherchez un abri** (rocher, mur, maison en dur).
- **Respirez à travers un linge humide.**
- **Suivez les ordres des services de secours.**
- **Ne sortez pas de votre véhicule** si vous êtes surpris par les flammes.



ACCIDENT NUCLÉAIRE

Centrale nucléaire du Bugey (01)

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.



Les centrales nucléaires en France



De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple,
- dans les laboratoires de recherches nucléaires ou les installations manipulant (*produisant, stockant, retraitant*) des combustibles nucléaires,
- en cas d'acte de malveillance.

MESURES DE PRÉVENTION

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (*surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité*) complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.

Néanmoins, en cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du **plan départemental de distribution des pastilles d'iode**.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable sature la glande thyroïdiale et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (*enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes*) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Cléry, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux de distribution pour la population et les établissements scolaires.



LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Suivez les consignes diffusées par les autorités concernant la distribution des pastilles d'iode.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits radioactifs d'entrer.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme et/ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Cléry, les matières dangereuses transitent exclusivement par camion et en majorité sur la route départementale qui la traverse (D64).

Ces matières dangereuses sont principalement le fioul ou le gaz transportés aux particuliers.

PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION

Les règlements concernant les modes de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation du personnel.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-dessous.

PLAQUE-ÉTIQUETTE

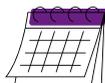
CODE DANGER
33 = liquide très inflammable

CODE MATIÈRE
1203 = essence sans plomb





ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



12 février 2025

Un camion citerne transportant de l'acide sulfurique s'est renversé à Chambéry au niveau de la bretelle d'accès au péage de l'A43 direction Lyon, ne faisant qu'un seul blessé léger : le conducteur.

L'acide sulfurique étant un produit irritant et corrosif, un périmètre de sécurité avait été mis en place afin d'assurer la sécurité de la population.



Camion citerne renversé à Chambéry sur la VRU

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité en vous éloignant du site et communiquez le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, ...) aux secours.



LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer.



Ne pas fumer !

Ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion.

L'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État, notamment par les maires et les préfets. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

ALERTE PAR LE MAIRE

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Il est fixé sur un véhicule de la commune, de la police municipale ou sur un véhicule des services de secours.

Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné.



Automate d'appel téléphonique (RING)

Cléry possède un système d'alerte de ses administrés par téléphone permettant de vous contacter en cas d'alerte. **Si vous êtes recensé** (sinon, suivez les étapes ci-dessous), le numéro de la mairie s'affichera (04 79 38 59 69) en cas d'alerte transmise par la commune. **Écoutez les consignes jusqu'au bout**, puis appuyez sur la touche # (dièse) et **appliquez les consignes transmises**.

POUR ÊTRE ALERTÉ :

- **Scannez** le QR Code
- ou **rendez-vous** en mairie



ALERTE PAR LE PRÉFET

FR-Alert

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne, détentricrice d'un téléphone portable, de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir **une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Sirène du réseau national d'alerte



Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est : **confinez-vous à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio !**

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte, qui est une séquence de 30 secondes continue. Vous pourrez alors sortir de votre abri.

 **Retrouvez toutes les informations sur :** 
fr-alert.gouv.fr

Radio et télévision

En Savoie, des informations utiles et des consignes à suivre en cas de risque majeur sont diffusées par la radio **ici Pays de Savoie**.



TOUS ACTEURS FACE AUX RISQUES MAJEURS



Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole !

Vous souhaitez apporter vos compétences et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ?

Devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site internet de la mairie et remplissez le questionnaire !



PrévEntraide est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de service gratuits en cas de catastrophe. En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner via cette plateforme.

> www.preventraide.fr

Professionnels ? Participez à la démarche de sauvegarde !

Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** à Cléry ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos équipements pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe.

Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en ligne ou de vous faire aider par un proche ?
Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

**En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**



LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE



Suivez les consignes des autorités



Écoutez la radio ici Pays de Savoie pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour éviter de bloquer les secours sur les voies. Leurs enseignants s'occupent d'eux !



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours



Prenez-soins des personnes vulnérables dans votre entourage



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE POUR SIGNALER UN RISQUE

Sapeurs-Pompiers
18 ou 112

Urgence Médicale
15

Police Nationale
17

Mairie de Cléry
04 79 38 59 69

Brigade de gendarmerie de Grésy-sur-Isère
04 79 37 94 17



EN CAS D'ALERTE,
POUR ÊTRE INFORMÉ,
INSCRIVEZ-VOUS ICI :



Mairie de Cléry

1 Place de l'Église
73460 Cléry
04 79 38 59 69
www.clery.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Lundi après-midi de 14h à 18h

POUR EN SAVOIR PLUS !



Institut des Risques Majeurs (IRMA)
www.irma-grenoble.com



**Le portail du ministère dédié à la
prévention des risques majeurs**
www.georisques.gouv.fr/



**Les bons réflexes en vidéo, idéal
pour les enfants !**
www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques